

MAIRIE
DE
BESSINES-SUR-GARTEMPE
87250

ARRÊTÉ



Réglementant la circulation
Avenue du 11 novembre 1918
A Bessines-sur-Gartempe

La Maire de BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu le décret N°54-724 du 10 Juillet 1954 modifié portant réglementation générale sur la police de la circulation routière
Vu la demande reçue en date du 27 mai 2024 de la Société Elis Pest Control – 35 rue de Nexon 87250 BESSINES SUR GARTEMPE pour le compte de la Maison Faurie concernant les travaux au 6 avenue du 11 novembre 1918 à BESSINES-SUR-GARTEMPE,
Considérant qu'il y a lieu de prendre des mesures dans le but de garantir la sécurité du public pendant les travaux,

ARRETE

ARTICLE I : A l'occasion des travaux de dépeignage avec intervention d'une nacelle au 6 avenue du 11 novembre 1918 à BESSINES-SUR-GARTEMPE, un alternat manuel sera mis en place devant le 6 avenue du 11 novembre 1918 le mercredi 29 mai 2024 à partir de 14h00 et jusqu'à 18h00. Le stationnement sera interdit pendant les travaux sur le côté opposé aux travaux afin de faciliter la circulation.

ARTICLE II : La signalisation et la protection du chantier seront assurées par la Société Elis Pest Control conformément à la réglementation en vigueur.

La Société Elis Pest Control **devra se rapprocher du responsable des services techniques de la commune avant de débiter son intervention 06.08.68.34.04.**

Cet arrêté ne dispense pas des demandes d'autorisations d'urbanisme qui peuvent être nécessaires.

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie
M. le Chef du Centre de secours de BESSINES
Société Elis Pest Control

Fait et arrêté à Bessines, le 27 mai 2024

Pour La Maire et par délégation
Le 1^{er} adjoint

Roland Lezeaud

